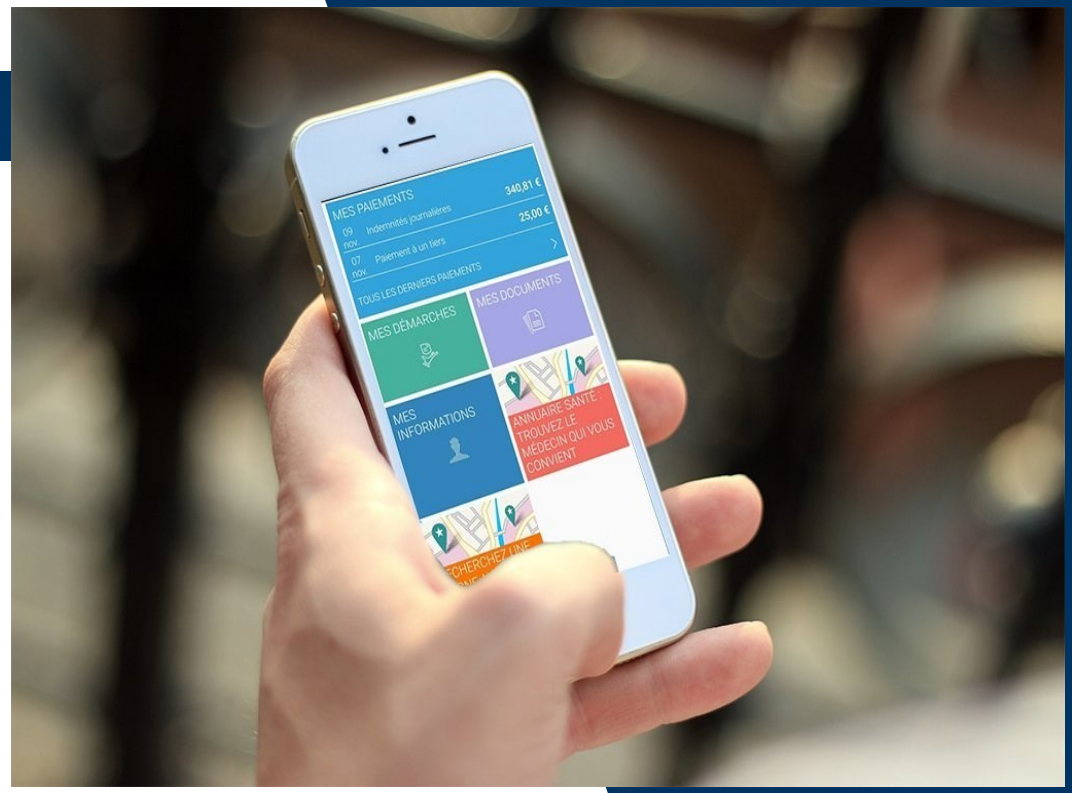
PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

Pas-à-pas



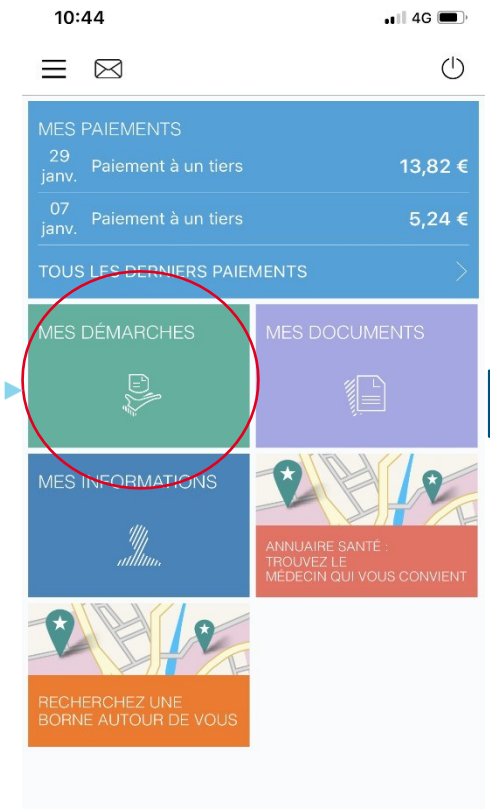
Remboursement de feuille de soins papier

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

La démarche pas-à-pas : étape préalable

ETAPE (0) :Connectez-vous à votre compte ameli → Rubrique **Mes démarches**

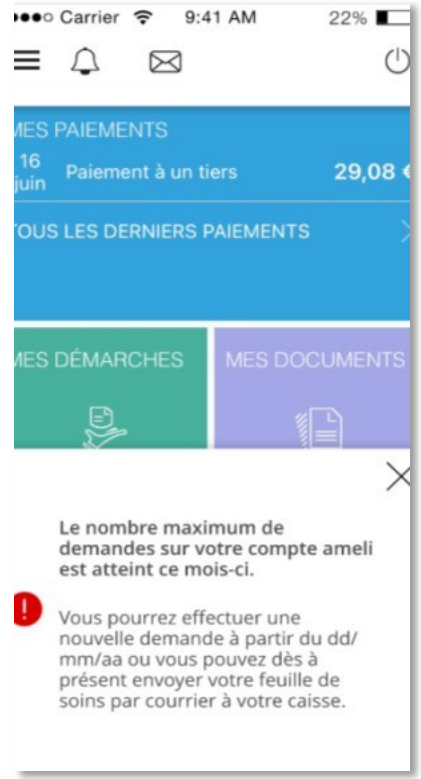
Cliquez sur la rubrique **Mes démarches**





Puis cliquez sur **Feuille de soins médecin**

L'accès à la démarche est **limité à 5 demandes** de remboursement sur une période de 30 jours. Si cette limite est atteinte, un message d'erreur s'affiche



Les pièces

ETAPE (0) : Présentation de la démarche et des pièces nécessaires à sa réalisation



Vous avez une feuille de soins papier ?

Si vous avez payé l'intégralité de la facture (part obligatoire et part complémentaire), vous pouvez désormais demander le remboursement de vos soins depuis le Compte ameli.

Il vous suffit de compléter quelques informations demandées dans les pages suivantes et de transmettre une copie de votre feuille de soins au format numérique (.PDF, .JPG ou .PNG).



Ce téléservice n'est pas disponible pour toutes les situations.

Seuls les soins qui ont été donnés par un médecin généraliste ou un médecin spécialiste en dehors d'une structure de soin (hôpital par exemple) sont acceptés.

Si vos soins sont liés à une maladie ou une blessure d'origine militaire, vous devez vous adresser à la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Les soins éligibles sont les soins prodigués par un **médecin** généraliste ou spécialiste, mais **en dehors des structures de soins**



Transmettre une feuille de soins au format numérique

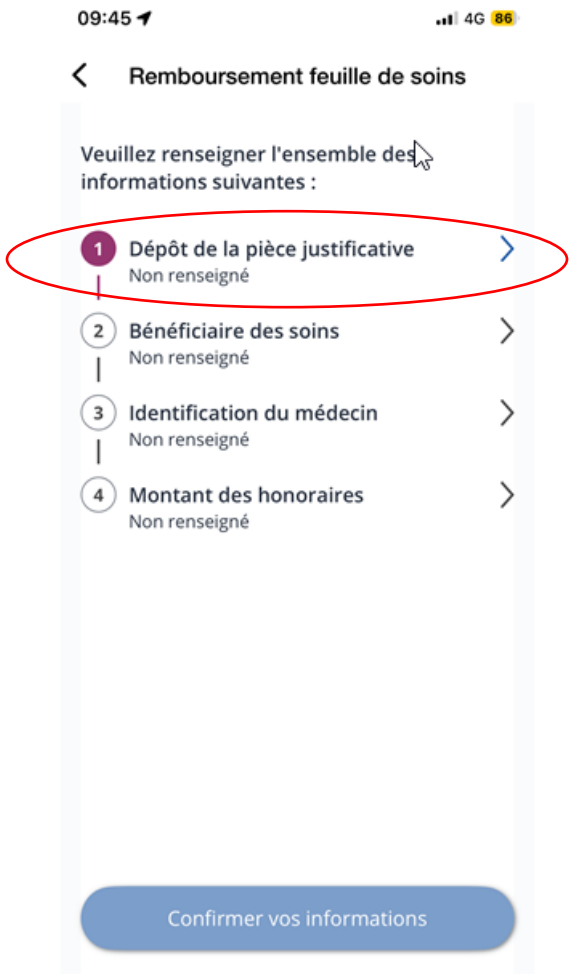


Attention, le téléservice ne couvre pas toutes les situations

Une fois que vous avez pris connaissance de la démarche, cliquez sur « **Démarrer** »

Bénéficiaire des soins

ETAPE (1) : Cliquez sur la première rubrique (Dépôt de la pièce justificative)



Le bouton « Confirmer vos informations » reste désactivé tant que les 4 étapes ne sont pas complétées.

Dépôt de la feuille de soins

ETAPE (1) : Transmettez votre feuille de soins dématérialisée



Deux choix pour le mode de dépôt :
- soit vous prenez une photo en cliquant sur « Prendre une photo »,
- soit vous sélectionnez un fichier PDF ou une photo dans votre galerie en cliquant sur « Sélectionner un fichier ».



On vous rappelle le besoin de lumière et de netteté du document

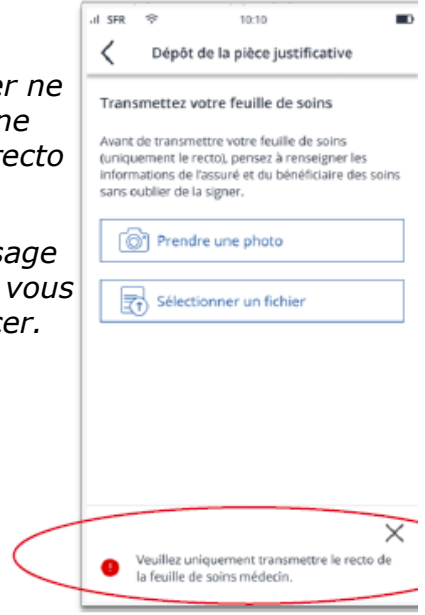
Descendez en bas** de la page puis cliquez sur **Sélectionner une photo



Sélectionnez le fichier ou prenez la photo

Attention, le fichier ne doit contenir qu'une page, à savoir le recto de la FSP.

A défaut, un message d'erreur apparaît, vous devez recommencer.

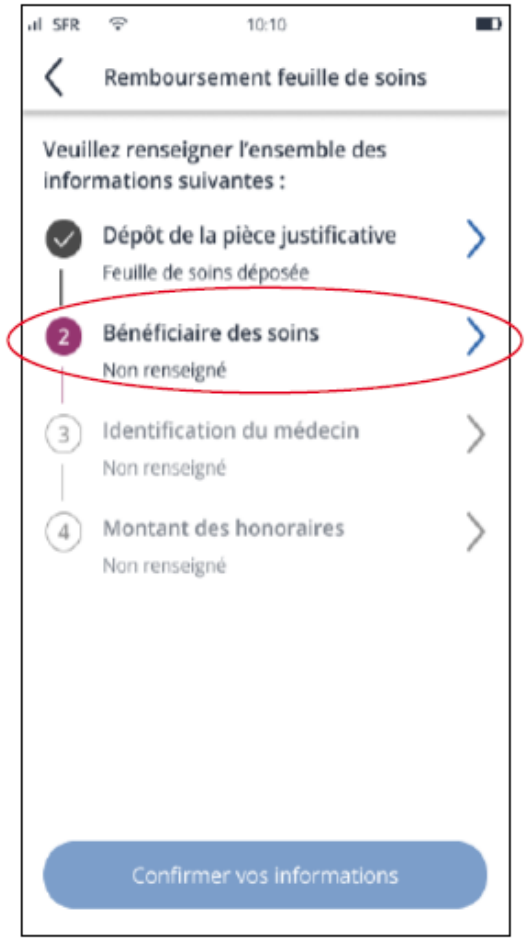




Le fichier transmis sera analysé par un progiciel qui vérifiera si le document répond aux exigences de traitement. Si le document n'est pas conforme, un message vous sera affiché.

Bénéficiaire des soins

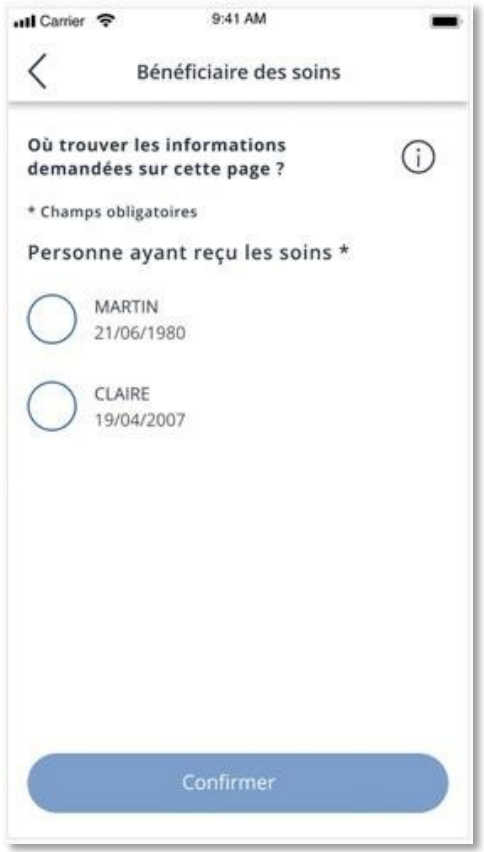
ETAPE (2) : Cliquez sur la deuxième rubrique (Bénéficiaire des soins)



Le bouton « Confirmer vos informations » reste désactivé tant que les 4 étapes ne sont pas complétées .

Bénéficiaire des soins

ETAPE (2) : Les bénéficiaires **rattachés à l'assuré** sont affichés

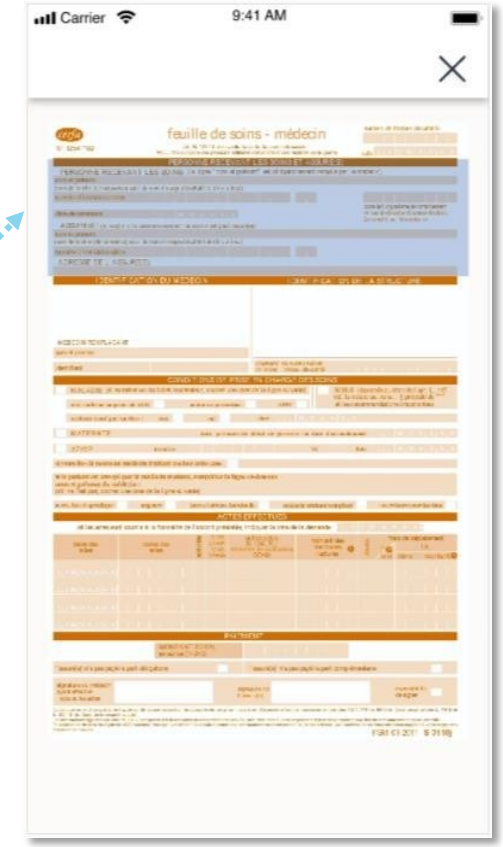


Aucune sélection, le bouton « Confirmer » est désactivé.



Sélectionnez un bénéficiaire, le bouton « confirmer » s'active.

Dans le cas où vous ne savez pas quel bénéficiaire sélectionner, appuyez sur **(i)**.



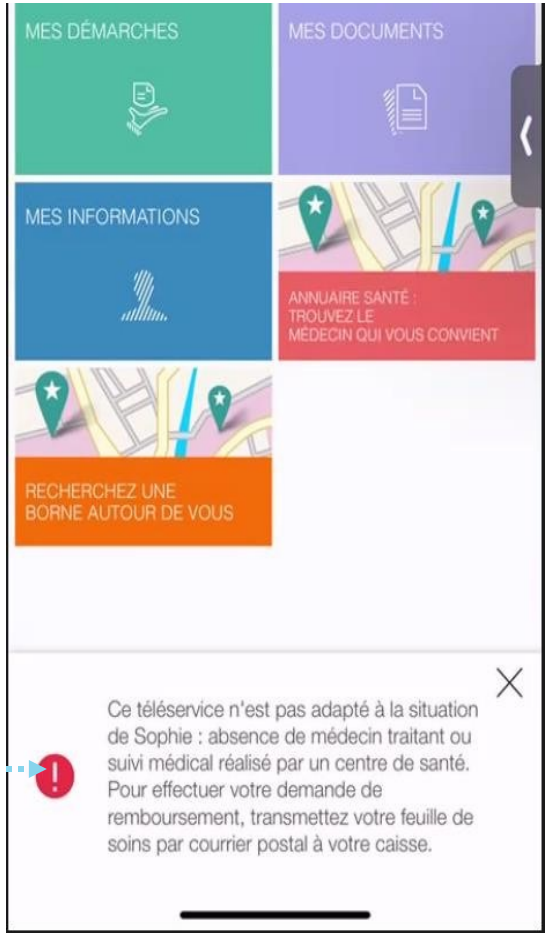
En aide, la zone où trouver l'information sur la feuille de soins papier est grisée.

Bénéficiaire des soins

ETAPE (2) : Cas d'exclusion lors du choix du bénéficiaire

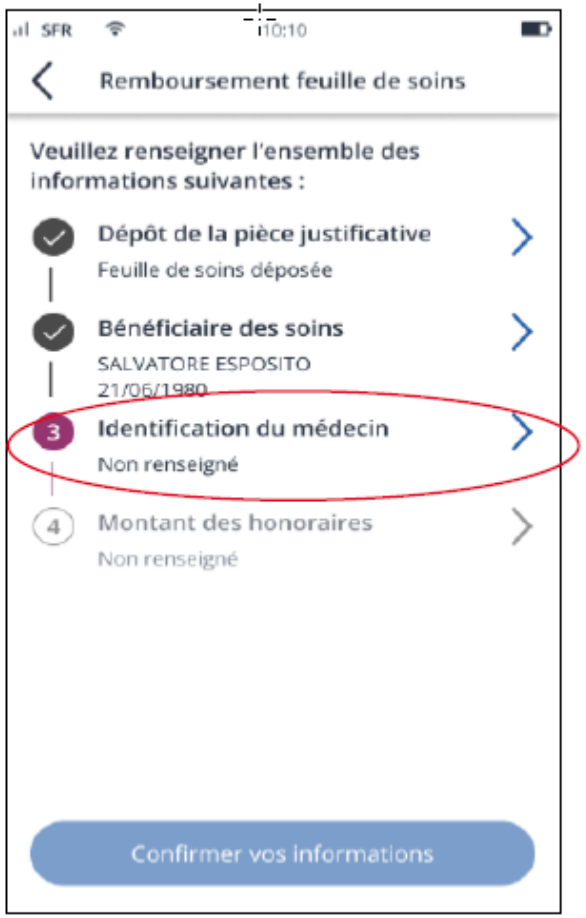
Sont exclus :
- le bénéficiaire des soins de plus de 16 ans qui **n'a pas déclaré de médecin traitant**
- le bénéficiaire des soins de plus de 16 ans qui a déclaré un médecin traitant **fictif**

Dans ce cas, vous êtes **renvoyé à la page d'accueil avec un message d'erreur** vous invitant à transmettre votre feuille de soins par voie postale.



Identification du médecin

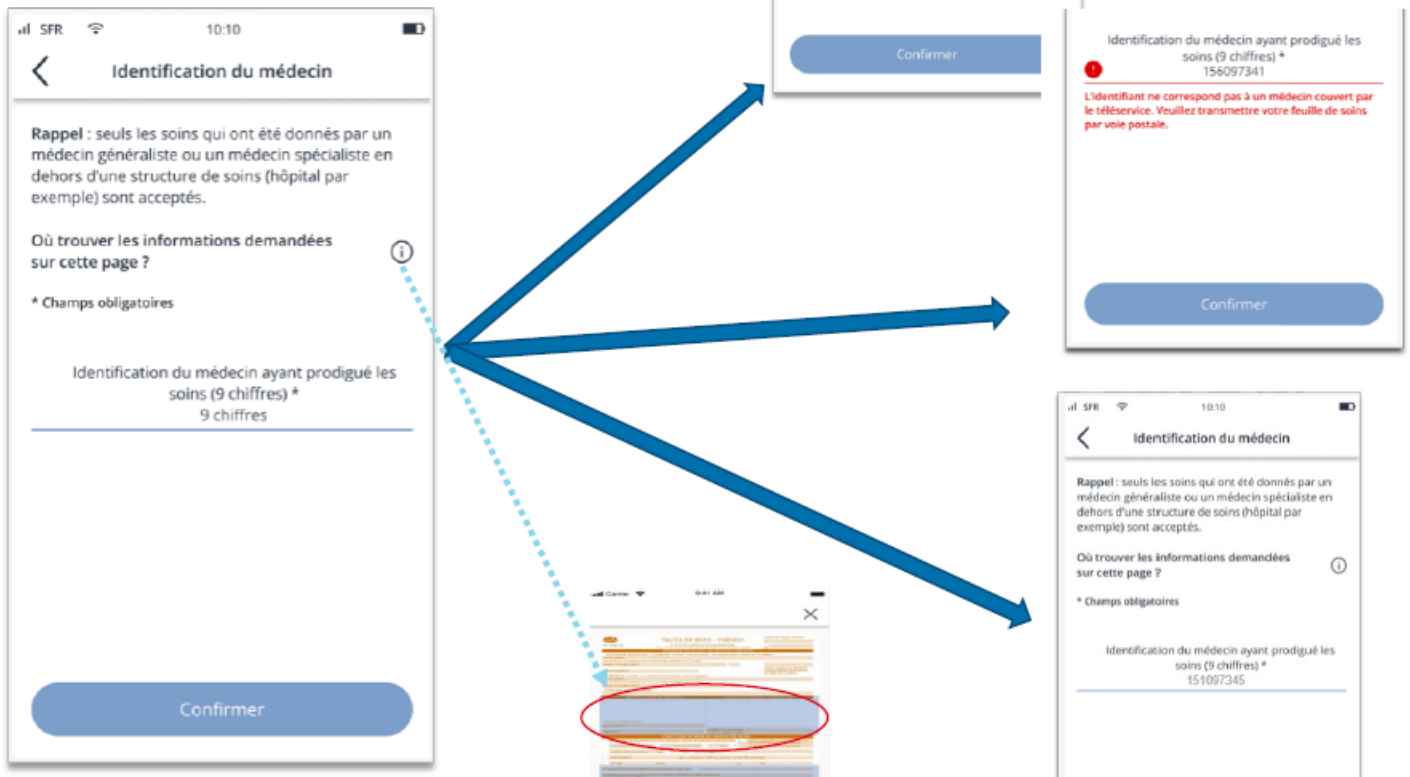
ETAPE (3) : Cliquez sur la troisième rubrique (identification du médecin)



Le bouton « Confirmer vos informations » reste désactivé tant que les 4 étapes ne sont pas complétées .

Identification du médecin

ETAPE (3) : Cliquez sur la troisième rubrique (identification du médecin)



Le Téléservice effectue un contrôle : ici vous avez saisi un identifiant non reconnu. Vous devez recommencer.

Ici, l'identifiant correspond à un Professionnel de Santé qui n'est ni un généraliste, ni un spécialiste. Le soin n'est donc pas éligible au téléservice.

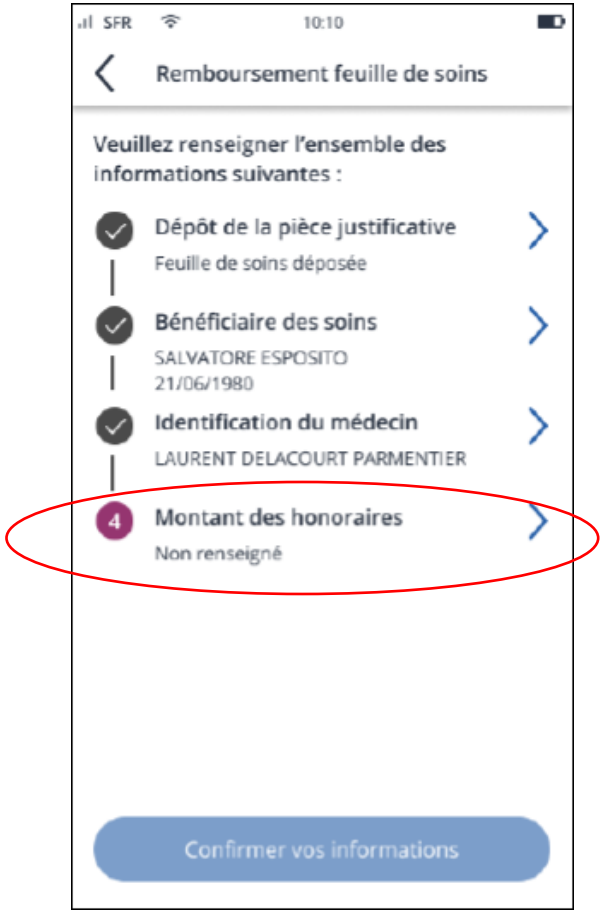
Le numéro est reconnu. Vous poursuivez.

Saisissez l'identifiant du médecin

Cliquez sur **Confirmer**

Conditions de prise en charge

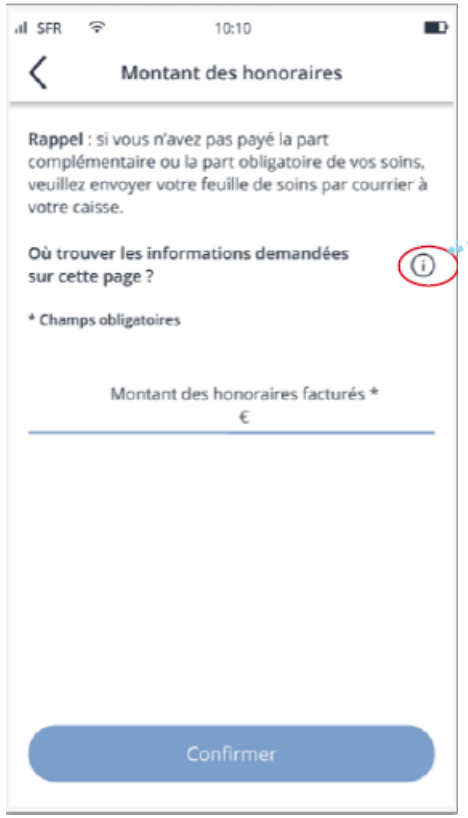
ETAPE (4) : Cliquez sur la quatrième rubrique (montant des honoraires)



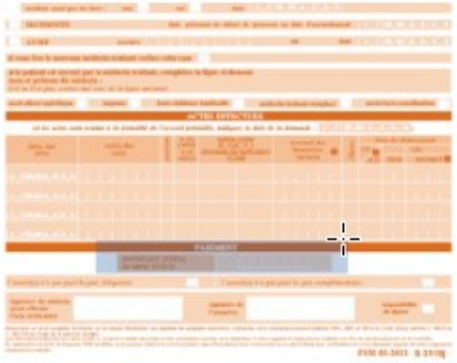
Le bouton « Confirmer vos informations » reste désactivé tant que les 4 étapes ne sont pas complétées .

Acte effectué

ETAPE (4) : Renseignez le montant des honoraires



Saisissez le montant des honoraires



Aide : le montant à saisir est dans la zone grisée





*Ici le montant **dépasse les 100 euros**. La démarche est à effectuer par **courrier.***

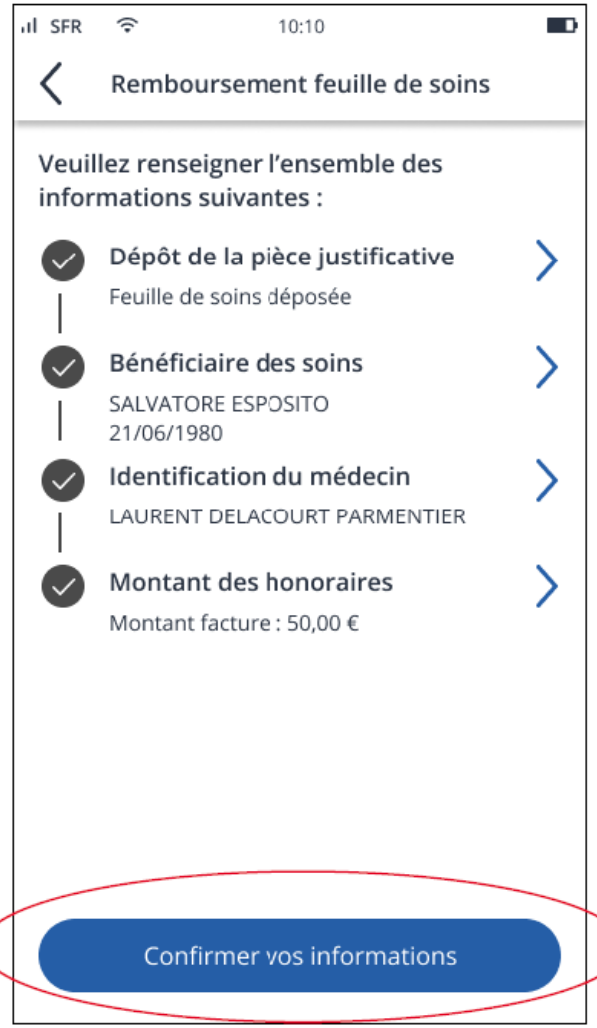


*Le montant est **inférieur à 100 euros**, vous pouvez **continuer**.*

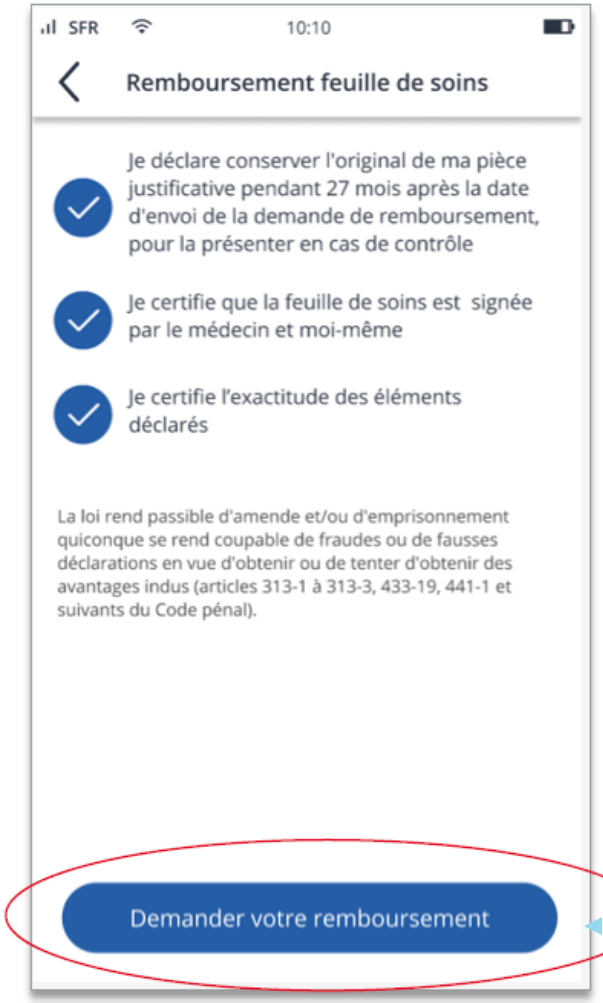
Cliquez sur **Confirmer**

Dépôt de la pièce justificative

ETAPE (5) : Finalisez votre démarche



Cliquez sur ***« Confirmer vos informations »***



Vous devez ***cocher les 3 cases*** *pour activer le bouton de demande de remboursement*

Cliquez sur ***« Demander votre remboursement»***

Fin de la démarche

ETAPE (6) : Recevez un accusé de réception dans la messagerie de votre compte



OU



OU



Un message d'erreur apparaît : la démarche n'a pas pu aboutir

Vous êtes invité à réitérer ultérieurement votre demande car celle-ci n'a pu aboutir

Vous êtes invité à refaire votre demande avec une autre pièce justificative

La demande de remboursement a été déposée **avec succès**. *Vous recevrez un* **accusé de réception** *dans la messagerie de votre compte.*

